

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

**L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.**

**Présents** : BIHLET Daniel ; BOS Pascal ; BRIATTE Sandrine ; CHAMBAUD Sébastien ; GUICHARD Bernard ; HECTOR BELLIER Véronique ; LEDOUX Aline ; LEROY Daniel ; LUNEL Gérard ; MARTINEZ Emmanuelle ; MONTELMARD Chrystelle ; MOYROUD Christophe ; REYNAUD Claude ; RIVOIRE Beatrice ; TEUFERT Romain

Excusé(s) : BAEZA Richard

Pouvoir(s) : RODILLON Bernard à CHAMBAUD Sébastien ;  
BOSSANE Apolline à BIHLET Daniel ;  
ROLLET Brigitte à LUNEL Gérard ;

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 3

Quorum : 10

Secrétaire de séance : BIHLET Daniel ;

Date de convocation : 07/04/2021

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2021.

### **1- COMMODAT PARCELLE WN 50**

Vu les articles du code civil et notamment les articles 1875 à 1891 ;

Considérant le projet de l'emprunteur sur ces terres ;

L'emprunteur revient sur le courrier envoyé par la commune et propose d'utiliser la parcelle contre un fermage.

PC pour construire une poussinière (élever des poussins, et les mettre en parc) 6 semaines en poussinière et 90 jours en parc.

Disposition sur la parcelle de 2 cabanes roulantes de 60m<sup>2</sup> pour abriter les animaux pour la nuit.

Question sur l'Intérêt du Comodat vs location :

Rappel de l'intérêt du comodat pour la commune : permet de récupérer les terres si besoin ;

Considérant l'avis de la DRAC en date du 27/10/2020 autorisant l'exploitation de cette parcelle pour un usage avicole ;

Considérant le projet de comodat annexé à la présente délibération ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de comodat proposé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le comodat avec l'emprunteur et tous les documents afférents ;

## 2- M14 BUDGET COMMUNAL 2021 AFFECTATION RESULTATS 2020

Monsieur le Maire rappelle que la somme principale 900k€ a été préservée (1.4M€) depuis son entrée en fonction lors du premier mandat, en regard de tous les investissements réalisés pendant le premier mandat

Monsieur l'adjoint aux finances, propose les affectations de résultats suivantes aux membres du conseil :

Affectation des résultats 2020 pour le BP 2021 PRINCIPAL			
	fonctionnement R002	Investissement 1068	Investissement R001
Résultats fonctionnement 152 266.39€	- €	152 266,39 €	
Résultats Investissement 831 869.04€			831 869,04 €

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation des résultats du budget communal 2020 pour le budget communal 2021.

## 3- M14 VOTE DU BP 2021 BUDGET COMMUNAL

Présentation du projet de budget primitif 2021 de la commune par Mr Claude REYNAUD, adjoint en charge des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : **1 531 081 €**

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour : **1 228 168 €**

Discussion et vote du budget par chapitre.

Claude REYNAUD présente le budget, rappelle les objectifs de 2021 concernant les recettes, présente les dépenses prévisionnelles de fonctionnement.  
Pas de remarques.

Il est présenté un focus sur les charges de personnel  
Pas de remarques.

Claude présente les recettes prévisionnelles d'investissement  
Pas de remarques.

Claude présente les prévisions d'investissement  
Des précisions sont amenées : Investissement cimetière, un ossuaire à prévoir

Claude enchaîne sur les travaux prévus sur 2021, puis sur les priorisations nécessaires sur les projets. Un plan pluriannuel d'investissement devra être mis en place pour chacun des projets que la commune met en place.

Question de Mme Rivoire sur la présentation des priorisations des projets et la liste des projets présentée. Ces projets sont-ils ceux qu'il a été décidé de faire pour le mandat ?

Réponse : non, les projets seront discutés en conseil et les budgets seront recherchés sur ceux qui sont approuvés

Comment glisser des projets plus prioritaires et des nouveaux projets dans le plan ?

Réponse : La liste n'est pas fermée, les nouveaux sujets seront débattus au fur et à mesure du mandat et seront insérés selon les besoins et les priorités ajustées

Rappel de Monsieur Bos: L'essentiels des projets ont été mis dans le programme électoral de 2020.

L'adjoint aux finances précise qu'il est important de prendre en compte les opportunités qui vont arriver au fur et à mesure du mandat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du BP 2021 pour la commune.

#### **4- CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLES WO 21-178-181 LA VERDIERE**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de servitude liée à l'enfouissement de ligne HT au niveau du lieu-dit LA VERDIERE pour éviter les problèmes en cas de neige comme en 2019.

Il va être procédé à l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain sur les parcelles WO 21, ZO 178, ZO 181, appartenant à la commune.

Cette convention doit être régularisée par acte notarié au frais d'ENEDIS

Considérant les plans d'exécution des travaux et les pièces annexes du dossier ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour les parcelles WO 21, ZO 178, ZO 181 ;

#### **5- ADHESION CONVENTION DIPOSITIF PAYFIP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc.

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures de régies via le dispositif PayFiP à compter du 1<sup>ER</sup> septembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures des régies périscolaires via le dispositif PayFiP et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires en vigueur) seront prévus au Budget Principal,

## **6- TARIFICATION SALLES COMMUNALES POUR FORMATION/REUNION**

Considérant la demande croissante de salles communales pour des tenues de séances de formation ;

Considérant les propositions de tarification suivantes :

- Location à la journée du lundi au vendredi : 100 €/jours
- Demi-journée : 50€/demi-journées

Mise à disposition du matériel de projection et sonorisation : gratuite

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de tarification
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les régies et convention de locations municipales correspondantes ;

## **7- DECISIONS 2021-001 DU MAIRE**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant délégation au Maire pour les Communes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 10 JUIN 2020 portant délégation de compétences à Monsieur le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

Considérant l'alinéa 4 relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 40 000€ HT,

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire suivantes :

Décision 2021-01. Acceptation de devis/paiement de facture (TTC) de fournisseurs ou artisans pour réalisation de travaux.

Engagé/liquidé	objet dépenses	entreprise	montant TTC
L	Volet roulant ECOLE MATERNELLE	Gory	1 405,00 €
L	Portail Atelier	DAS	1 806,00 €
L	voirie place de la tuilerie	soravim	54 051,00 €
E	CONVENTION CAUE INTERG/CANTINE	CAUE	1 984,00 €
E	MODIF 3 PLU	BEAUR	5 064,00 €
E	PROJET INTERG	COURANT FORT	4 250,00 €
E	PROJET URBAIN	TANGRAM	4 800,00 €

L	DESAMIANTAGE MAISON PAYEN	BPH	9 647,00 €
L	DEMOLITION MAISON PAYEN	VESCOVI	21 660,00 €
L	REPLACEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	ELEC ENERGIE	3 397,00 €
E	GACHE PORTILLON ECOLE ELEMENTAIRE	CTE	1 517,00 €
L	VOLETS ROULANTS ECOLE ELEMENTAIRE	OMBRES ET STRUCTURES	1 314,00 €
E	ISOLATION FENETRES RUE DU VIEUX VILLAGE	BAIES ET STORES	3 464,00 €
L	BROYEUR POUR TRACTEUR	DURAND	8 898,00 €
E	SOLUTIO NANTI INFRACTION CCS	VASSY	3 488,00 €

L	IRRIGATION RACCORDEMENT	SIEH	3 700,00 €
L	PROJECTEUR CONSEIL	PYTHAGOR	3 360,00 €
L	WIFI MAIRIE	WORK WELL	1 092,00 €
L	DGD HANGAR DE STOCKAGE	BONHOMME	6 042,00 €

## 8- QUESTIONS DIVERSES

Question sur les containers ajoutés au lotissement du Manicey.

Ces bacs sont installés provisoirement.

Question sur la Glycine. On attends de voir si les travaux ne l'ont pas trop impactée.

Question sur les poubelles installées place de la maison Payen

Les containers sont là car il y a 2 ou 3 ans ils ont été retirés de leur place originelle à cause des odeurs pendant l'été.

Election régionales reportées les 20 et 27 juin 2021. Il est noté la liste des volontaires. Un tableau de synthèse et d'organisation sera envoyé à l'ensemble des conseillers.

Le comité des fêtes essaye d'organiser le CORSO au début de l'été. Cependant l'avenir de la manifestation est incertain pour cette année au vu des contraintes liées au contexte sanitaire.

**Prochain conseil municipal : le 12 mai 2021 à 20h30**